



COMMUNIQUE DE PRESSE

Villeneuve-Loubet, le 29 mars 2019

RAPPORT 2019 : **LA COUR DES COMPTES** **S'ENGAGE EGALEMENT A DETOURNER DE** **SON SENS LA DIRECTIVE 2003/88/CE**

Dans son rapport sur les personnels de Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) et de la sécurité civile, publié le 26 mars, La Cour des Comptes met en lumière la nécessité de professionnaliser la GESTION DES RESSOURCES HUMAINES et de REFORMER L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL, dans un contexte où les SDIS se doivent de faire face à la stagnation de leurs effectifs, la dégradation de la situation des départements et la fragilisation du statut juridique des sapeurs-pompiers volontaires.

S'agissant des organisations du travail à reformer, lorsqu'elle préconise de RÉDUIRE et de CONTRÔLER les dépenses contraignantes inhérentes à :

- Les gardes opérationnelles de 24 heures (...qu'elle qualifie notamment de gardes blanches)
- Le repos réglementaire
- L'arrêt MATZAK
- Etc.

La Fédération Autonome des Sapeurs-Pompiers Professionnel et des Personnels Administratif, Technique et Spécialisé (FA/SPP-PATS), entend lui rappeler qu'en privilégiant le côté FINANCIER au côté HUMAIN...

- Elle détourne de son sens, l'Article 4 de la directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, dans lequel **la protection de la santé et sécurité des travailleurs ne saurait être subordonnée à des considérations de caractère purement économique**

FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes
06270 Villeneuve Loubet

Tel : 04 93 34 81 09
Fax : 04 93 29 79 98
secretariat@faspp-pats.org

Affiliée à la FA-FPT

- Elle méprise le statut des Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP), notamment en recommandant fortement le remplacement des SPP par des SPV (Sapeurs-Pompiers Volontaires) ou encore, en faisant l'amalgame entre un corps de métier et un cadre d'emploi!

Pour répondre à de telles odieuses, nous ne saurions faire autrement, d'une part, de nous questionner sur l'intérêt d'un tel rapport (... sinon pécuniaire), et d'autre part, sur le degré d'humanisme de ses enquêteurs en charge.

Seraient-ils d'autres fonctionnaires, empreints d'épuisement face à la réforme régressive de la Fonction Publique, substituables à des vacataires?

Les risques liés au temps de travail des SPP de plus en plus sursollicités, surmenés, agressés, oubliés de la République... ne sauraient-ils faire l'objet d'une réelle prérogative au lieu de mesures budgétaires qui leur font payer le prix de leurs disponibilités, leurs engagements et leurs dévouements au nom du Service Public National de Secours ?

Ce n'est pas parce que l'on a une armée que l'on part en guerre!

Combien de cas devons-nous déplorer pour que l'État Financier puisse rentrer dans ses comptes ?

Dans cette perspective, et afin d'arrêter l'hémorragie sociale et son bilan « EUR0ique », il serait enfin temps que le gouvernement octroie aux départements les moyens nécessaires aux SDIS garantissant des conditions de travail honorables à leurs personnels !

Nous trouvons proprement déplorable le manque de considération de ces Hauts fonctionnaires!

Contact presse : André GORETTI - 0616768884